

Luxembourg, le

Madame la Ministre
de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Luxembourg

Personne en charge du dossier: Adisa Karahasanovic ☎ 247 - 82952
--

Réf.: 2012 - 2013 / 2745 - 01

Objet: *Question parlementaire n° 2745 du 27 mai 2013
de Monsieur le Député André Bauler.*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer la question parlementaire en annexe, concernant la nomination d'une nouvelle direction pour le Lycée technique agricole.

Je vous saurais gré de me faire parvenir votre réponse en temps utile pour en permettre la transmission à la Chambre des Députés, aux fins de publication au compte rendu dans le délai d'un mois imparti par l'article 80 de son Règlement, c'est-à-dire au plus tard le 27 juin 2013.

La réponse, qui doit figurer sur une feuille séparée de la lettre de transmission, est à adresser directement au Ministre aux Relations avec le Parlement, à l'enseigne du Service Central de Législation, 43, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, qui la continuera au Président de la Chambre des Députés.

Afin de faciliter les travaux de confection du compte rendu de la Chambre, **la réponse doit également parvenir au Service Central de Législation sous forme électronique (questionparlementaire@scl.etat.lu).**

Je me permets de rappeler que l'article 80 (5) du Règlement de la Chambre des Députés dispose qu'à défaut de réponse du Ministre à une question dans le délai d'un mois, cette question pourra être posée oralement par le Député concerné lors d'une prochaine séance publique de la Chambre.

Si le délai d'un mois préindiqué vous semble trop court et si vous ne vous voyez pas en mesure de fournir votre réponse dans le délai prescrit, l'article 80 (3) vous donne la possibilité d'en informer le Président de la Chambre, par mon intermédiaire, tout en indiquant les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut alors accorder un délai supplémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Pascal Thill
Inspecteur principal



Luxembourg, le 27 mai 2013

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

27 MAI 2013

2745

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle :

« A en croire des informations diffusées dans la presse, il ne serait pas procédé à la nomination d'une nouvelle direction pour le Lycée technique agricole avant les élections législatives du 25 mai 2014. En effet, suite à la nomination de l'ancienne directrice au poste de Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a provisoirement pourvu à son remplacement en nommant un directeur faisant fonction.

Partant, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle:

Madame la Ministre peut-elle confirmer les informations diffusées dans la presse écrite?

Dans l'affirmative, quelle serait la raison d'un tel arrangement?

Dans la négative, pour quand au plus tard Madame la Ministre se propose-t-elle de procéder à la nomination d'une direction définitive? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



André BAULER
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Coordination générale

Luxembourg, le 25 juin 2013

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2745 de Monsieur le Député André Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Bauler.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Coordination générale

Luxembourg, le 25 juin 2013

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle à la question parlementaire N° 2745 du Député André Bauler

La directrice du Lycée technique agricole fut nommée à la fonction de Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 30 avril 2013.

Comme cette nomination n'était pas prévisible et puisque le poste n'avait pas pu être déclaré vacant au préalable, aucun appel à candidature n'avait été lancé. Pour assurer le bon déroulement des classes et des examens de fin d'année, j'ai proposé au conseil de gouvernement de confier la direction du Lycée technique agricole à l'équipe de direction en place.

Les arrêtés grand-ducaux nommant le directeur adjoint directeur faisant fonction, ainsi que l'attachée à la direction directrice adjointe faisant fonction, furent pris le 10 mai 2013.

À l'heure actuelle il n'est pas prévu de nommer un nouveau directeur.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle